

CHALLENGE CDE78

Le CDE78 propose pour la saison 2026-2027 un challenge dans 4 disciplines, qui se déroulera sur les épreuves des 5 circuits départementaux correspondants. La participation à ce challenge sera automatique et réservée aux cavaliers yvelinois, dès lors qu'ils seront engagés sur les épreuves des circuits départementaux. Le classement du challenge ne se fera donc que sur les résultats des cavaliers des Yvelines.

Challenge CDE78 HUNTER

Circuit départemental : épreuves regroupées Poney et Club

4 manches : 2 manches entre le 8 novembre 2026 et le 13 décembre 2026

2 manches entre le 7 mars 2027 et le 28 mars 2027

Finale : 16 et 17 mai 2027 à Maisons Laffitte

Détails du Challenge : Le résultat retenu pour chaque cavalier est le meilleur résultat de chaque manche dans un indice. Si dans la même manche, 2 tours sont effectués dans 2 Indices différents, seul le résultat dans l'indice supérieur sera retenu et la finale se fera sur cet indice. Si au cours du challenge, le cavalier souhaite ne plus concourir dans l'indice supérieur, le changement d'indice doit être effectif au plus tard à la 2ème manche. C'est le résultat du cavalier qui est retenu, sans tenir compte du cheval qu'il monte.

Classement individuel : le nombre de points attribués est le suivant : 10 points au 1er, 8 points au 2ème, 7 points au 3ème ... jusqu'au 8ème et 1 point pour le reste du classement, 0 point pour les éliminés.

Finale : Le gagnant du Challenge sera désigné en prenant les résultats des 2 meilleures manches avec un coefficient 1 et le résultat de la finale avec un coefficient de 1.5. Dans le cas d'ex aequo, le résultat de la finale départagera les cavaliers.

Pour la finale, le cavalier devra indiquer sur la feuille de route avant le début de l'épreuve, le cheval dont le résultat sera pris en compte pour le Challenge.

Remises des prix :

Manches : Remise des prix par le CDE78 comme indiqué dans le cahier des charges

Finale : Une remise des prix de l'épreuve du jour à la charge de l'organisateur (sauf les flots CDE78)

Une remise des prix du challenge, une discipline un sponsor

Une remise des prix au club gagnant par discipline : journée de stage avec un expert fédéral.

Pour les cas non prévus au présent règlement, il conviendra de se référer au Règlement Général des Compétitions et au Règlement de Hunter. En cas de litige, le Président du CDE78 tranchera sans appel.

CHALLENGE CDE78

Le CDE78 propose pour la saison 2026-2027 un challenge dans 4 disciplines, qui se déroulera sur les épreuves des 5 circuits départementaux correspondants. La participation à ce challenge sera automatique et réservée aux cavaliers yvelinois, dès lors qu'ils seront engagés sur les épreuves des circuits départementaux. Le classement du challenge ne se fera donc que sur les résultats des cavaliers des Yvelines.

Challenge CDE78 DRESSAGE

Circuit départemental : épreuves regroupées Poney et Club

4 manches : 2 manches entre le 4 octobre 2026 et le 15 novembre 2026
2 manches entre le 28 février 2027 et le 21 mars 2027

Finale : 16 et 17 mai 2027 à Maisons Laffitte

Détails du Challenge : Le résultat retenu pour chaque cavalier est le meilleur résultat de chaque manche dans un indice. Si dans la même manche, 2 tours sont effectués dans 2 Indices différents, seul le résultat dans l'indice supérieur sera retenu et la finale se fera sur cet indice. Si au cours du challenge, le cavalier souhaite ne plus concourir dans l'indice supérieur, le changement d'indice doit être effectif au plus tard à la 2ème manche. C'est le résultat du cavalier qui est retenu, sans tenir compte du cheval qu'il monte.

Classement individuel : le nombre de points attribués est le suivant : 10 points au 1er, 8 points au 2ème, 7 points au 3ème ... jusqu'au 8ème et 1 point pour le reste du classement, 0 point pour les éliminés.

Finale : Le gagnant du Challenge sera désigné en prenant les résultats des 2 meilleures manches avec un coefficient 1 et le résultat de la finale avec un coefficient de 1.5. Dans le cas d'ex aequo, le résultat de la finale départagera les cavaliers.

Pour la finale, le cavalier devra indiquer sur la feuille de route avant le début de l'épreuve, le cheval dont le résultat sera pris en compte pour le Challenge.

Remises des prix :

Manches : Remise des prix par le CDE78 comme indiqué dans le cahier des charges

Finale : Une remise des prix de l'épreuve du jour à la charge de l'organisateur (sauf les flots CDE78)

Une remise des prix du challenge, une discipline un sponsor

Une remise des prix au club gagnant par discipline : journée de stage avec un expert fédéral.

Pour les cas non prévus au présent règlement, il conviendra de se référer au Règlement Général des Compétitions et au Règlement de Dressage. En cas de litige, le Président du CDE78 tranchera sans appel.

CHALLENGE CDE78

Le CDE78 propose pour la saison 2026-2027 un challenge dans 4 disciplines, qui se déroulera sur les épreuves des 5 circuits départementaux correspondants. La participation à ce challenge sera automatique et réservée aux cavaliers yvelinois, dès lors qu'ils seront engagés sur les épreuves des circuits départementaux. Le classement du challenge ne se fera donc que sur les résultats des cavaliers des Yvelines.

Challenge CDE78 CSO

Circuit départemental : épreuves regroupées Poney et Shetland
Circuit départemental Club

4 manches : 2 manches entre le 11 octobre 2026 et le 6 décembre 2026

2 manches entre le 14 mars 2027 et le 2 mai 2027

Finale : 16 et 17 mai 2027 à Maisons Laffitte

Détails du Challenge : Le résultat retenu pour chaque cavalier est le meilleur résultat de chaque manche dans un indice. Si dans la même manche, 2 tours sont effectués dans 2 Indices différents, seul le résultat dans l'indice supérieur sera retenu et la finale se fera sur cet indice. Si au cours du challenge, le cavalier souhaite ne plus concourir dans l'indice supérieur, le changement d'indice doit être effectif au plus tard à la 2ème manche. C'est le résultat du cavalier qui est retenu, sans tenir compte du cheval qu'il monte.

Classement individuel : le nombre de points attribués est le suivant : 10 points au 1er, 8 points au 2ème, 7 points au 3ème ... jusqu'au 8ème et 1 point pour le reste du classement, 0 point pour les éliminés.

Finale : Le gagnant du Challenge sera désigné en prenant les résultats des 2 meilleures manches avec un coefficient 1 et le résultat de la finale avec un coefficient de 1.5. Dans le cas d'ex aequo, le résultat de la finale départagera les cavaliers.

Pour la finale, le cavalier devra indiquer sur la feuille de route avant le début de l'épreuve, le cheval dont le résultat sera pris en compte pour le Challenge.

Remises des prix :

Manches : Remise des prix par le CDE78 comme indiqué dans le cahier des charges

Finale : Une remise des prix de l'épreuve du jour à la charge de l'organisateur (sauf les flots CDE78)

Une remise des prix du challenge, une discipline un sponsor

Une remise des prix au club gagnant par discipline : journée de stage avec un expert fédéral.

Pour les cas non prévus au présent règlement, il conviendra de se référer au Règlement Général des Compétitions et au Règlement de CSO. En cas de litige, le Président du CDE78 tranchera sans appel.

CHALLENGE CDE78

Le CDE78 propose pour la saison 2026-2027 un challenge dans 4 disciplines, qui se déroulera sur les épreuves des 5 circuits départementaux correspondants. La participation à ce challenge sera automatique et réservée aux cavaliers yvelinois, dès lors qu'ils seront engagés sur les épreuves des circuits départementaux. Le classement du challenge ne se fera donc que sur les résultats des cavaliers des Yvelines.

Challenge CDE78 Equifun

Circuit départemental : toutes catégories d'âge sur le même concours

4 manches : 2 manches entre le 27 septembre 2026 et le 29 novembre 2026

2 manches entre le 31 janvier 2027 et le 14 mars 2027

Finale : 16 et 17 mai 2027 à Maisons Laffitte

Détails du Challenge : Le résultat retenu pour chaque cavalier est le meilleur résultat de chaque manche dans un indice. Si dans la même manche, 2 tours sont effectués dans 2 Indices différents, seul le résultat dans l'indice supérieur sera retenu et la finale se fera sur cet indice. Si au cours du challenge, le cavalier souhaite ne plus concourir dans l'indice supérieur, le changement d'indice doit être effectif au plus tard à la 2ème manche. C'est le résultat du cavalier qui est retenu, sans tenir compte du cheval qu'il monte.

Classement individuel : le nombre de points attribués est le suivant : 10 points au 1er, 8 points au 2ème, 7 points au 3ème ... jusqu'au 8ème et 1 point pour le reste du classement, 0 point pour les éliminés.

Finale : Le gagnant du Challenge sera désigné en prenant les résultats des 2 meilleures manches avec un coefficient 1 et le résultat de la finale avec un coefficient de 1.5. Dans le cas d'ex aequo, le résultat de la finale départagera les cavaliers.

Pour la finale, le cavalier devra indiquer sur la feuille de route avant le début de l'épreuve, le cheval dont le résultat sera pris en compte pour le Challenge.

Remises des prix :

Manches : Remise des prix par le CDE78 comme indiqué dans le cahier des charges

Finale : Une remise des prix de l'épreuve du jour à la charge de l'organisateur (sauf les flots CDE78)

Une remise des prix du challenge, une discipline un sponsor

Une remise des prix au club gagnant par discipline : journée de stage avec un expert fédéral.

Pensez à inscrire vos cavaliers dans le niveau d'âge qu'ils auront en 2027.

Pour les cas non prévus au présent règlement, il conviendra de se référer au Règlement Général des Compétitions et au Règlement d'Equifun. En cas de litige, le Président du CDE78 tranchera sans appel.